

Document de cadrage du tutorat mixte dans le premier et le second degré

Année 2018-2019

1. Le tutorat mixte dans la formation des stagiaires alternants à mi-temps

Le tutorat mixte consiste en un suivi annualisé réalisé par deux tuteurs - tuteur de terrain et tuteur de l'ESPE (cf. Annexes 1 et 2) qui se concertent pour accompagner un stagiaire en alternance dans son processus de développement professionnel tout au long de l'année.

Ce tutorat est organisé autour de temps forts que sont les visites (au moins deux par stagiaire) mais ne s'y réduit pas.

Les visites pourront être effectuées en présence des deux tuteurs chaque fois que cela est possible.

2. L'accompagnement des stagiaires

Pour faciliter la cohérence des interventions des différents acteurs au sein du dispositif, un outil académique de suivi des stagiaires est proposé à tous afin d'harmoniser les critères d'évaluation.

Les compétences professionnelles, les « attendus » de fin de formation et les descripteurs de niveau (arrêté du 1^{er} Juillet 2013 et B.O. n°13 du 26 mars 2015) composant cet outil s'imposent à tous.

Dans un souci de personnalisation du suivi des stagiaires, les modalités de mise en œuvre de cet outil de suivi prendront la forme que le trio (stagiaire/tuteur de l'université/tuteur de terrain) se donnera.

3. Les différentes phases de l'accompagnement des stagiaires

Dans un premier temps, les éléments constitutifs de l'outil académique de suivi des stagiaires (référentiel de compétences) sont explicités aux stagiaires.

Pour le premier degré :

- Le 12/09/18, lors de la demi-journée d'accueil des tuteurs et des stagiaires dans les départements de l'Ain et de la Loire.
- Le 19/09/18 lors de la demi-journée réservée à l'accueil des stagiaires dans le département du Rhône.
- A l'occasion de l'une des trois premières séances en groupe d'analyse de l'activité.

Pour le second degré :

- Le 28/08/18, lors de la demi-journée d'accueil des stagiaires par Madame la Rectrice.
- Par chaque responsable de parcours, à leur initiative, avant le 28/09/18.
- A l'occasion de l'une des trois premières séances en groupe d'analyse de l'activité.

Ces échanges à partir de l'outil de suivi, permettront aux stagiaires de mieux comprendre les exigences de la formation professionnelle et d'en devenir des acteurs.

Lorsque le contenu de cet outil académique de suivi sera connu, chaque stagiaire s'engagera, en relation avec les deux tuteurs, dans un processus d'auto-évaluation qui lui permettra de se positionner par rapport au référentiel de compétences.

Ce positionnement conduira à établir le profil du stagiaire et les priorités qui serviront de cadre d'action et de formation pour les tuteurs et le stagiaire.

Les visites sont des temps forts de la formation. Il est souhaitable que certaines procédures soient respectées par tous les acteurs :

- En amont d'une visite :

Le stagiaire envoie aux tuteurs les documents nécessaires à la compréhension de la séance. Il indique aussi, par écrit, des éléments précis et ciblés sous forme de compétences à observer, de questions, de préoccupations qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la visite. Cet ensemble d'éléments communiqués en amont de la séance, permettra d'orienter l'observation et les temps d'interactions au cours de l'entretien.

Le formateur peut également indiquer au stagiaire, en fonction de la situation, certains attendus liés à des compétences, à des exigences éthiques, didactiques, pédagogiques qui s'imposent à tout enseignant débutant.

- Pendant la visite

Un ensemble de faits marquants, relevés lors de la séance, sont observés et feront l'objet d'une analyse pendant l'entretien.

- Après la visite

Les tuteurs conduisent un entretien. À partir de la description de faits remarquables observés, des analyses, des remédiations, des pistes d'action seront envisagées. L'entretien doit permettre aussi un temps de bilan où les tuteurs communiquent alors avec le stagiaire sur le niveau de maîtrise atteint pour telle ou telle compétence du référentiel.

Cet entretien dégage les points d'appui et les axes d'évolution pour le stagiaire.

Il doit l'aider à formuler ses priorités de formation professionnelle qui organiseront le travail du stagiaire entre les visites.

- Entre les visites

Les deux tuteurs, en concertation, organisent un suivi du stagiaire selon les modalités qu'ils définiront ensemble et qui permettront de répondre au mieux à ses besoins.

Au-delà des échanges et des rencontres, d'autres dispositifs peuvent également être envisagés tels que l'organisation de groupes de stagiaires, l'observation par des pairs, ...

NB : C'est mieux si :

- Au moins une visite est réalisée conjointement par les deux tuteurs, si possible la première.

- Les visites sont faites dans les différents contextes d'exercice du stagiaire (classes, écoles, établissements).

4. Les écrits dans le processus d'accompagnement formatif du stagiaire

- Pour les tuteurs, les traces sont obligatoires et prennent la forme que le trio se donnera. Elles peuvent prendre appui sur l'outil de suivi académique ou sur d'autres modalités adaptées.
- Pour le stagiaire, il est attendu qu'il synthétise par écrit en quelques lignes, un retour à l'issue de chaque temps de suivi (visite ou autre temps d'analyse). Cet écrit lui permettra de formaliser ce qu'il a retenu du temps de suivi ainsi qu'un ou deux axes d'amélioration dans la construction progressive de ses compétences professionnelles.

NB : Ce retour personnel précède celui du tuteur.

N.B. Le périmètre d'échanges de toutes ces traces est circonscrit au trio : stagiaire, tuteur de l'ESPE et tuteur de terrain.

En cas de dispositif d'accompagnement individualisé, certains éléments du suivi pourront être communiqués aux équipes en charge de cet accompagnement (cf. §6).

5. La validation de la formation

Les deux tuteurs participent à la validation de la formation du stagiaire. Leur collaboration permettra alors :

Pour le tuteur de terrain :

- pour le second degré, d'établir, sur la plateforme ASTUCE, le bilan de compétences du stagiaire.
- pour le premier degré, de rendre un rapport à l'inspecteur pour qu'il formule son avis pour le jury de titularisation.

NB : En cas de désaccord avec l'avis du tuteur de l'ESPE, le tuteur de terrain devra le signaler à l'inspecteur.

Pour le tuteur de l'ESPE :

- de rendre une note pour les stagiaires devant valider leur master (UE alternance du M2A).
- de rendre un avis pour les stagiaires devant valider leur DU (3^{ème} objet de validation du DU).

NB : Deux documents sont disponibles pour transformer en note et en avis l'évaluation des compétences qui aura été conduite en collaboration par les deux tuteurs.

6. La prise en charge des difficultés des stagiaires

Certains professeurs stagiaires peuvent éprouver des difficultés au cours de leur prise de fonction. Ces difficultés peuvent être de plusieurs natures.

6.1. Difficultés ponctuelles et constitutives du parcours d'un enseignant débutant

Elles sont l'objet d'une prise en charge par les deux tuteurs, s'inscrivant dans le cadre ordinaire du tutorat mixte.

6.2. Difficultés significatives et/ou durables.

Elles nécessitent un accompagnement particulièrement adapté et complémentaire au dispositif ordinaire d'accompagnement, qui prendra des formes différentes selon les niveaux d'enseignement et s'inscrira dans la procédure **d'accompagnement individualisé** selon le protocole suivant :

Temps N°1 : Ouverture et élaboration d'un dispositif d'accompagnement individualisé.

- Pour le premier degré
 - Le déclenchement peut être à l'initiative des différents acteurs impliqués dans le suivi : tuteur de terrain, tuteur de l'ESPE, IEN de circonscription, pilote de pôle de formation, stagiaire, directeur d'école, ...
 - Le pilote du pôle centralise les demandes et informe tous les acteurs impliqués dans le suivi du stagiaire.
 - L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé associe tous les acteurs au sein du pôle de formation (ESPE et DSDEN). Le stagiaire a connaissance du dispositif d'accompagnement. Ce dispositif est formalisé par l'intermédiaire du document : *Procédure du « parcours d'individualisation » pour un PES* (cf. Annexe 4). Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.
 - Ce document *Procédure du « parcours d'individualisation » pour un PES* est adressée à la chargée de mission « Tutorat mixte » de l'ESPE.

- Pour le second degré

- Le déclenchement peut être à l'initiative des différents acteurs impliqués dans le suivi : chef d'établissement, tuteur de terrain, tuteur de l'ESPE, inspecteur, stagiaire, ...
- Le chef d'établissement centralise la demande et informe tous les acteurs impliqués dans le suivi du stagiaire. Un exemplaire de la procédure est transmis à la DAFOP.
- L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé, sous l'impulsion des inspecteurs, associe tous les acteurs (tuteur de l'ESPE, tuteur de terrain, responsables de parcours MEEF, établissements et inspecteurs). Le stagiaire a connaissance du dispositif d'accompagnement.

Ce dispositif d'accompagnement est formalisé par l'intermédiaire du document : « Accompagnement individualisé des professeurs et CPE stagiaires éprouvant des difficultés ». Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.

- Une copie du document « Accompagnement individualisé des professeurs et CPE stagiaires éprouvant des difficultés » (cf. Annexe 5) est adressée à la chargée de mission « Tutorat mixte » de l'ESPE.

- Pour le premier et le second degré

Le dispositif d'accompagnement individualisé peut intégrer différentes modalités.

- Stage de pratique accompagnée
- Renforcement didactique ou pédagogique
- Visites supplémentaires
- Ateliers « gestes professionnels »
- Observations d'autres classes
- Stage en milieu professionnel, dans un autre contexte
- ...

Temps N°2 : La mise en œuvre de l'accompagnement individualisé.

- Elle implique tous les acteurs (ESPE et personnels académiques) prévus dans le dispositif d'accompagnement du stagiaire.

Temps N°3 : Suivi et bilan de l'accompagnement individualisé.

Les procédures de suivi sont ponctuées par des points de situation sur les dispositifs d'accompagnement.

- Dans le premier degré, ces bilans de suivi sont conduits au sein des pôles de formation et prévoient la participation de tous les acteurs (tuteur de terrain, tuteur de l'ESPE, ...).
- Dans le second degré, ces bilans de suivi sont organisés sous l'impulsion de l'inspecteur de la discipline, qui informe tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement –tuteur de terrain, tuteur de l'ESPE, ...).

*Pour le **premier degré**, le dispositif d'accompagnement individualisé est établi dans chaque pôle de formation entre décembre et janvier, pour répondre aux situations de stagiaires en difficulté persistante.*

Ceci n'exclut pas la mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé plus précoce, si nécessaire.

- *Cet accompagnement sera formalisé au sein des pôles de formation au fil de l'eau.*
 - *Cet accompagnement impliquera les deux tuteurs et, le cas échéant, d'autres acteurs de la formation en concertation avec les deux tuteurs.*
 - *L'accompagnement par l'ESPE sera demandé par l'intermédiaire du document suivant : « Demande spécifique d'accompagnement d'un PES » (cf. Annexe 3).*
- Le référent du pôle adressera ce document à la chargée de mission « Tutorat mixte » de l'ESPE.*

6.3. Outils de communication entre les différents acteurs du premier degré :

- Les tuteurs de l'ESPE pourront se référer à l'Annexe 6 de ce document pour contacter les responsables des pôles de formation.
- Les responsables des pôles de formation pourront se référer au fichier partagé ESPE-Rectorat pour inviter les tuteurs de terrain aux réunions de suivi des stagiaires en difficulté.

7. Le cas des stagiaires en renouvellement

Les stagiaires en renouvellement doivent faire l'objet d'une attention particulière dès le début de l'année. Un accompagnement précoce et adapté permettra de répondre à leurs besoins spécifiques.

Pour cela, nous proposons :

- que la nomination du tuteur ESPE fasse l'objet d'une attention particulière dans le parcours.
- que la prise en charge par le tuteur du stagiaire passe de 5h à 7h

Glossaire des acronymes, sigles et abréviations

CPE	Conseiller Principal d'Education
DAFOP	Délégation Académique à la Formation des Personnels
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DU	Diplôme Universitaire
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
MEEF	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation
M2A	Master 2 parcours A
PES	Professeur des Ecoles Stagiaire
UE	Unité d'Enseignement

Les compétences à observer prioritairement lors des premières visites

Focale 1 :

- Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité.
- Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative.

Focale 2 :

- Utilise un langage clair et adapté à son interlocuteur.

Focale 3 :

- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement.
- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels.

Focale 4 :

- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie.
- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation.

Focale 6 :

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique.

CALENDRIER DU TUTORAT MIXTE – STAGIAIRES DU 1ER DEGRE

		Pour les tuteurs	Pour le stagiaire
Premier semestre	Avant les vacances de la Toussaint	- 12 ou 19/09/18 : demi-journée d'accueil des tuteurs (Rectorat & ESPE) - Visite n°1 du tuteur de terrain : traces de la visite.	- Appropriation de l'outil de suivi. - Auto-positionnement dans l'outil de suivi. - Préparation de la première visite. - Retour d'un écrit aux tuteurs.
	Avant les vacances de Noël	- Visite n°2 du tuteur de terrain : traces de la visite. * - Visite n°1 du tuteur de l'ESPE : traces de la visite. * - <i>Si nécessaire (stagiaire en difficulté durable)</i> : Ouverture d'une procédure et élaboration d'un parcours d'individualisation. * <i>Les visites peuvent être conjointes</i>	- Auto-positionnement dans l'outil de suivi. - Préparation des visites. - Participation aux rencontres avec le(s) tuteur(s). - Retour d'écrits aux tuteurs.
Second semestre	Avant les vacances de printemps	- Visite n°3 du tuteur de terrain : traces de la visite. * - Visite n°2 du tuteur de l'ESPE : traces de la visite. * - <i>Si nécessaire (stagiaire en difficulté durable)</i> : Mise en œuvre du parcours d'individualisation. * <i>Les visites peuvent être conjointes.</i>	
	mai – juin	Evaluation du stagiaire en concertation entre les deux tuteurs : - <i>Sous la responsabilité du tuteur de l'ESPE :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Note UE alternance (M2A) • Appréciation du niveau de compétences (DU) - <i>Sous la responsabilité du tuteur de terrain :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport à l'inspecteur 	- Participation possible au bilan de compétences avec les tuteurs à partir du référentiel de compétences.

CALENDRIER DU TUTORAT MIXTE – STAGIAIRES DU 1ER DEGRE

		Pour les tuteurs	Pour le stagiaire
Premier semestre	Avant les vacances de la Toussaint	- 26/09/18 ou 03/10/18 : demi-journée d'accueil des tuteurs (Rectorat & ESPE) - Visite n°1 du tuteur de terrain : traces de la visite.	- Appropriation de l'outil de suivi. - Auto-positionnement dans l'outil de suivi. - Préparation de la première visite. - Retour d'un écrit aux tuteurs.
	Avant les vacances de Noël	- Visite n°2 du tuteur de terrain : traces de la visite. * - Visite n°1 du tuteur universitaire : traces de la visite. * - <i>Si nécessaire (stagiaire en difficulté durable)</i> : Déclenchement et élaboration d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. * <i>Les visites peuvent être conjointes</i>	- Auto-positionnement dans l'outil de suivi. - Préparation des visites. - Participation aux rencontres avec le(s) tuteur(s). - Retour d'écrits aux tuteurs.
Second semestre	Avant les vacances de printemps	- Visite n°3 du tuteur de terrain : traces de la visite. * - Visite n°2 tuteur universitaire : traces de la visite. * - <i>Si nécessaire (stagiaire en difficulté durable)</i> : Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement personnalisé. - Bilan dans ASTUCE par le tuteur de terrain. * <i>Les visites peuvent être conjointes.</i>	
	mai – juin	Evaluation du stagiaire en concertation entre les deux tuteurs : - <i>Sous la responsabilité du tuteur universitaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Note UE alternance (M2A) • Appréciation du niveau de compétences (DU) - <i>Sous la responsabilité du tuteur de terrain :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport à l'inspecteur 	- Participation possible au bilan de compétences avec les tuteurs à partir du référentiel de compétences.

Demande spécifique d'accompagnement d'un PES

Année 2018-2019

Pôle de formation :

Décision prise suite à la réunion du pôle de formation du :

PES NOM / PRENOM	TUTEUR DSDEN	TUTEUR ESPE	LIEU D'EXERCICE	DATE

Difficultés concernant	Description de la situation	Demande d'accompagnement à l'ESPE (thèmes et formes)	Nombre d'heures demandées pour cette aide
1. Sécurité des élèves			
2. Posture du fonctionnaire défaillante			
3. Gestion de la classe			
4. Conduite d'évitement ne permettant pas les échanges professionnels			
5. Préparation et mise en oeuvre			

Procédure du "parcours d'individualisation" pour un PES

Année 2018-2019

PROCEDURE DECLENCHEE par

IEN de circonscription Pilote de pôle Tuteur DSDEN Tuteur ESPE DEA coordonnateur de pôle Formateur de l'équipe de suivi Equipe de suivi

<u>PES</u> NOM / PRENOM	<u>TUTEUR DSDEN</u>	<u>TUTEUR ESPE</u>	<u>LIEU D'EXERCICE</u>	<u>DATE</u>

DIFFICULTES (A EXPLICITER) CONCERNANT	DESCRIPTION DE LA SITUATION	DISPOSITIF DE MEDIATION, REMEDIATION, ACCOMPAGNEMENT PROPOSE*
1. SECURITE DES ELEVES NON ASSUREE		
2. POSTURE DU FONCTIONNAIRE DEFAILLANTE QUI PERDURE		
3. PROBLEMES DE GESTION DE CLASSE QUI PERDURENT		
4. CONDUITE D'EVITEMENT NE PERMETTANT PAS LES ECHANGES PROFESSIONNELS		
5. PREPARATIONS ET MISE EN ŒUVRE		

* (ex : renforcement de l'aide pédagogique du tuteur, visite(s) supplémentaire(e) par le tuteur DSDEN, d'un formateur DSDEN ou du tuteur ESPE, aide à la préparation de classe, apports théoriques, observations et pratiques accompagnées complémentaires, ...)

MISE EN ŒUVRE débutée le :

SIGNATURES

IEN

Tuteur(s)

Professeur.e des écoles stagiaire

Accompagnement individualisé des professeurs et CPE stagiaires du second degré

ACCOMPAGNEMENT DECLENCHÉ PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT - NOM/PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT :

NOM / PRENOM du professeur ou CPE	TUTEUR ACADÉMIQUE	TUTEUR ESPE	LIEU D'EXERCICE	DATE

BESOINS DE FORMATION CONCERNANT	DESCRIPTION DE LA SITUATION	DISPOSITIF DE MÉDIATION, REMÉDIATION, ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ*
<input type="checkbox"/> SÉCURITE DES ÉLÈVES NON ASSURÉE		
<input type="checkbox"/> POSTURE DU FONCTIONNAIRE		
<input type="checkbox"/> PROBLÈMES DE GESTION DE CLASSE QUI PERDURENT		
<input type="checkbox"/> CONDUITE D'ÉVITEMENT NE PERMETTANT PAS LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS		
<input type="checkbox"/> PRÉPARATIONS ET MISE EN ŒUVRE		

*(ex : renforcement de l'aide pédagogique par le tuteur, visite(s) supplémentaire(s) par le tuteur académique ou un formateur académique, visite(s) supplémentaire(s) par le tuteur ESPE, aide à la préparation de classe, apports théoriques, observations et pratiques accompagnées supplémentaires, ...)

MISE EN ŒUVRE DÉBUTÉE LE

Signatures :

<u>Inspecteur</u> :	<u>Chef d'établissement</u> :	<u>Tuteur</u> :	<u>Responsable de parcours</u> :	<u>Professeur.e ou CPE stagiaire</u> :

COMPOSITION DES POLES DE FORMATION 2018-2019

Département	Pôle de formation	Pilotes de pôle	Contacts
Ain	Bourg 2 Bourg 3 Bresse	IEN : Jean-Luc Lions	
		DEA :	
	Amberieu Belley	IEN : Bernard Laugier	
		DEA :	
	Cotière Dombes Jassans	IEN : Hervé Baud	
		DEA :	
	Bellegarde Gex sud	IEN : Jérôme Sireix	
		DEA :	
	Oyonnax Gex nord	IEN : Annick Serre	
	DEA :		
Loire	Montbrison	IEN : Jean-Pierre Meyer	
		DEA : Pierre Martin-Calle	
	Roanne	IEN : Eric Fuentes	
		DEA : En cours de nomination	
	Saint-Etienne Beaulieu	IEN : En cours de nomination	
		DEA : Viviane Chauchat	
	Saint-Etienne Les Ovides	IEN : Gilles Pichon	
		DEA : Sylvain Revollon	

RHONE

POLE	CIRCONSCRIPTION	IEN PILOTE	DEA REFERENT
NORD	ANSE	C. POTOK ce.0694008g@ac-lyon.fr	X. POIRET ce.0691048p@ac-lyon.fr
	BELLEVILLE		
	L'ARBRESLE		
	LYON 7ÈME - LA MULATIÈRE		
	LYON VAISE - TASSIN		
	TARARE		
	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE		
VAL DE SAÔNE	DÉCINES - MEYZIEU	J.C. SEGUY ce.0690257e@ac-lyon.fr	M. BARBE ce.0692980p@ac-lyon.fr
	LYON 4ÈME - CALUIRE		
	NEUVILLE VAL DE SAONE		
	RILLIEUX LA PAPE		
	SAINT PIERRE DE CHANDIEU		
	VAULX EN VELIN 1		
	VAULX EN VELIN 2		
OUEST	ECULLY - LYON DUCHÈRE	H. PHARABET ce.0690273x@ac-lyon.fr	G. ROUSSEAU ce.0693836v@ac-lyon.fr
	GIVORS		
	GRÉZIEU LA VARENNE		
	IRIGNY - MIONS		
	OULLINS		
EST	BRON	B. VINCENT ce.0691700y@ac-lyon.fr	C. HENNEQUIN ce.0690413Z@ac-lyon.fr
	LYON 1ER - 5ÈME		
	LYON 8ÈME - 2ÈME		
	LYON 8ÈME - VÉNISSIEUX		
	SAINT PRIEST		
	VÉNISSIEUX 1		
	VÉNISSIEUX 2		
CENTRE	LYON 3ÈME	M. DAYDE ce.0693522d@ac-lyon.fr	S. ROPHILLE ce.0693031v@ac-lyon.fr
	LYON 6ÈME - VILLEURBANNE		
	MORNANT SUD		
	SAINT FONTS		
	VILLEURBANNE 1		
	VILLEURBANNE 2		